

Les Délégués du Personnel

CEPAL
Elections DP
2015

→ une instance revendicative essentielle
au service des SALARIE(E)S

A l'heure où les intentions de déstabiliser les IRP (*Institutions Représentatives du Personnel*) s'amplifient, pour permettre au patronat de faire régner sa seule

règle du jeu, les élections professionnelles en CEPAL n'en sont que plus importantes. Elles doivent montrer, de par votre participation, l'intérêt que

vous portez à l'action socio-économique qu'ils vous mettent à disposition au quotidien au sein de votre entreprise.

La mission principale des Délégués du Personnel est de régler au quotidien les différends qui peuvent survenir entre un salarié ou un groupe de salariés et l'employeur quant à l'application du contrat de travail.

Ils interviennent mensuellement, voire plus rapidement si besoin, pour défendre tous les salariés de l'entreprise [*ou de la sous-traitance*], qu'ils soient sous contrat à durée déterminée ou indéterminée, qu'ils soient syndiqués ou non... qu'ils soient classés en T (*technicien*), TM (*technicien manager*) ou CM (*cadre manager*).

Quatre axes de travail :

- **Présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles et collectives,**
- **Faire respecter la santé des salariés, la durée du travail, les conditions de travail,**
- **Saisir l'inspection du travail en cas de non respect de la législation ou des conventions,**
- **Assister un salarié en cas de différend ou de procédure disciplinaire.**

Aussi, vos élus SPBA/CGT seront toujours là pour défendre vos intérêts :

- Œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail et protéger la santé des salariés
- Défendre les rémunérations, l'emploi et le contrat de travail
- Combattre les référentiels déconnectés de la réalité, leurs suivis permanents... et les dépassements d'horaires
- Créer un rapport de force utile aux salariés

Des résultats obtenus :

- des droits à congés nouveaux pour les femmes...
- des régularisations de salaire et de congés
- des abandons ou atténuations de sanctions,
- le cas échéant, des transactions lors de différends employés/direction
- des avancées dans plusieurs dossiers (*maladie, primes, accords locaux,...*)
- etc.

Des informations régulières

Elles sont en permanence disponibles sur le site mis à votre disposition [<http://www.spbacgt-cepal.fr/>] et vous tiennent informés des réponses à vos multiples questions et demandes que nos élus ont portées devant la Direction.

Nos élus participent à la rédaction de tracts sur des thèmes spécifiques (*nationaux ou locaux*), qu'ils soient relatifs à la formation, à la retraite, à la prévoyance, à la santé, etc.

→ des délégués SPBA/CGT sur qui vous pouvez compter :

Comme vous, **ils partagent vos difficultés** au quotidien dans leur point de vente ou service, à leur poste de travail :

- *pression commerciale exacerbée,*
- *objectifs irrationnels,*
- *charge de travail souvent trop lourde,*
- *dépassement d'horaires,*
- *effectifs insuffisants,*
- *problèmes informatiques,*
- *relations clientèles difficiles,*
- ...

Présents sur le terrain, **ils visitent et contactent régulièrement les collègues**, qu'ils soient sur des points de vente ou dans les services

administratifs, afin de recueillir les difficultés et interrogations que vous avez, les suggestions et doléances qui sont les vôtres.

Disposant d'une liberté de déplacement, **ils peuvent vous rencontrer dans ou hors de l'entreprise** ... il suffit de les solliciter.

Tous les mois, ils portent vos réclamations, les défendent et argumentent avec détermination devant la Direction.

De par **leur expérience** dans des structures juridiques (*Prud'hommes, commissions juridiques nationales,...*) ou dans des organismes de protection sociale (*CGP, Humanis retraite ARRCO,...*), les représentants SPBA/CGT vous défendent aussi bien en interne que face aux juridictions extérieures avec, si besoin, l'appui de leur réseau syndical interprofessionnel (*réseau qui couvre l'ensemble des domaines ayant un lien avec le monde salarié*).

***S'unir, résister, proposer, construire,
c'est agir pour mettre en place
un rapport de force, utile aux salariés, afin que
votre respect, votre dignité, votre santé soient préservés.***

***VOTRE VOTE
... SERA VOTRE PREMIERE MOBILISATION !***

DU 11 AU 18 MARS 2015,
EN VOTANT POUR LES CANDIDATS SPBA/CGT
VOUS AUREZ L'ASSURANCE D'ÊTRE REPRÉSENTÉS
PAR DES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE, COMBATIFS ET MOTIVÉS

